

**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2009**

Ouverture de séance à 20h34

**1. FCTVA (FOND DE COMPENSATION DE LA TVA) PAR PARTICIPATION :**

Possibilité de récupérer la TVA 1 an après (au lieu de 2 ans) si le montant de l'investissement de l'année 2009 est supérieur à la moyenne des dépenses des 4 dernières années (de 2004 à 2007).

Cette moyenne est de 181434€ d'investissement, il faut donc réaliser un investissement au minimum de 181435€ (1€ de plus que cette moyenne) pour prétendre à la récupération du FCTVA l'année qui suit.

Lecture de la convention entre la Préfecture et la commune de Saint Andéol de Vals par le Maire.

Acceptation de cette convention à l'unanimité.

**2. VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES**

La Taxe Professionnelle (TP) n'est plus perçue au niveau de la commune mais il s'agit maintenant de la Taxe Professionnelle Unifiée (TPU) qui est perçue au niveau de la communauté des communes.

La part moyenne des taxes d'habitation et du foncier bâti est de 120€ chacune par foyer pour la commune de St Andéol de Vals. Pour la même strate au niveau national la part moyenne est de 350€.

Vu la forte baisse des dotations de l'Etat, le Maire propose :

*Taxe d'Habitation* : passage de 8.92 % à 9.19 % soit une augmentation de 3.03%

*Foncier Bâti* : passage de 10.52 % à 10.84 % soit une augmentation de 3.04%

*Foncier Non Bâti* : passage de 61.90 % à 63.76 % soit une augmentation de 3.00%

Cela représente une augmentation globale de 2.995% car les 3 taxes étant liées, une augmentation similaire est forcément à appliquer sur ces 3 taxes.

Acceptation de cette augmentation par le conseil municipal à l'unanimité.

**3. AFFECTATION DU RESULTAT 2008**

Excédent de fonctionnement et d'investissements de 149 082.87 €.

Le budget de fonctionnement présente un excédent de 110 072,89 €

95 672 € seront versés au budget d'investissement 2009

Acceptation de cette proposition par le conseil municipal à l'unanimité.

**4. BUDGET PRIMITIF 2009****SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**LES DEPENSES ET LES RECETTES S'EQUILIBRENT POUR UN MONTANT DE 360501€**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

CHARGES A CARACTERE GENERAL	67060
CHARGES DE PERSONNEL	139700
CHARGES DE GESTION COURANTE	70050
CHARGES FINANCIERES	13700
CHARGES EXCEPTIONNELLES	14400
DEPENSES IMPREVUS	12991
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	42600

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

ATTENUATION DE CHARGES	14000
PRODUITS DES SERVICES	16410
IMPOTS ET TAXES	75500
DOTATION ET PARTICIPATIONS	199751

AUTRES PRODUITS	40440
RESULTAT REPORTE	14400

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**LES DEPENSES ET LES RECETTES S'EQUILIBRENT POUR UN MONTANT DE 301343€**

**DEPENSES**

VOIRIE COMMUNALE	86210
PLU	21528
ACHAT MAISON	7000
ECOLE APS	13200
PROVISION ECOLE	126745
REMBOURSEMENT EMPRUNTS	24500
DIVERS ( MURS, MATERIEL, CAUTIONS,ETC)	22160

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

VOIRIE	41093
PLU	13400
ECOLE APS	5500
SALLE POLYVALENTE	4900

**RECETTES**

EXCEDENT INV 2008	39009
EXCEDENT FONDS 2008	95672
VIREMENT FONC 2009	42600
FDS DE CONCOUR CCPAV	14948
FCTVA	41976
CAUTIONS	2245

- **Vote du budget de fonctionnement** : à l'unanimité par le conseil municipal
- **Vote du budget d'investissement** : à l'unanimité par le conseil municipal

**5. QUESTIONS DIVERSES****a) Courrier du SEBA**

Rupture de contrat entre le SEBA et la commune de ROCLES.  
Acceptation de cette rupture par le conseil municipal à l'unanimité

**b) Commission culture**

- Délibération qui donne au Maire l'autorisation de signature de la convention avec les différents partenaires dans le cadre culturel (Les saisons musicales en Ardèche, TRIBALT, Marianne BELLA) : délégation à l'unanimité par le conseil municipal
- Délibération du conseil sur les encarts publicitaires : autorisation du conseil municipal à l'unanimité

**c) Association Centre Aéré Loisirs Jeunes d'Aubenas**

Le Maire va regarder le contrat « Enfance Jeunesse » signé en début d'année 2009.  
Le vote sur cette demande sera soumis au conseil municipal lors du prochain conseil municipal.

**d) Rémunération stagiaire**

Versement de 100 € à cette personne pour le travail effectué lors de son stage de 5 semaines au sein de la commune.

Autorisation du conseil municipal à l'unanimité.

Levée de séance à 22h55.